

Elections régionales 2010

LES PROPOSITIONS DES CEMEA

Les Ceméa interpellent les candidats...

Le 22/01/2010

Les coordinations associatives (CPCA, CNAJEP), à travers leur dimension régionale vont contribuer aux débats actuels de cette campagne électorale en communiquant des revendications, des propositions portées par l'ensemble des associations composantes. Les Ceméa, impliqués activement dans ces coordinations, soutiendront ces revendications qui formulent des orientations nécessaires à la reconnaissance, à la survie et au développement du secteur associatif.

En articulation avec ces revendications, les Ceméa souhaitent, comme nous l'avons fait pour les élections précédentes (présidentielle et législatives) contribuer spécifiquement aux débats actuels et à venir en formulant des propositions assises sur nos champs d'intervention et sur nos missions. Elles caractérisent notre approche spécifique de mouvement d'Education Nouvelle engagé dans l'action publique et, militant pour la transformation sociale, pour que les enfants, les jeunes et les adultes AGISSENT cette transformation dans l'ensemble des espaces éducatifs de la société française contemporaine et de ses territoires.

Les Ceméa centrent leurs propositions autour de **quatre axes** en lien avec les champs de compétences des conseils régionaux. Ils traduisent la revendication que notre association soit considérée comme partenaire privilégié sur les questions liées à **la formation professionnelle, la culture, la jeunesse et la vie associative.**

Les Ceméa qu'est ce que c'est ?

Les Ceméa sont et demeurent un mouvement d'éducation globale ancré dans l'éducation populaire, mettant en œuvre les principes de l'éducation nouvelle par des méthodes d'éducation active. C'est l'ensemble de cette déclinaison ancrée dans les pratiques au quotidien qui constitue notre personnalité, qui fait notre spécificité et notre force.

Cette personnalité, cette spécificité sont constituées d'idéaux, de valeurs, de méthodes, de techniques, d'outils pédagogiques, de savoir-faire, de savoir-être maillés entre eux. C'est avec cette personnalité, cette spécificité de mouvement d'éducation que les Ceméa veulent agir pour plus de liberté, d'égalité et de justice sociale entre les personnes et les groupes, pour développer la laïcité, la mixité et la parité ; aussi pour défendre, perfectionner et promouvoir les services publics qui sont le plus souvent les garants de l'intérêt général et de ces valeurs.

Pour des services publics renforcés

Les Ceméa souhaitent un engagement marqué de toutes les institutions publiques (Etat, collectivités...) pour un service public renforcé et rénové de l'Education formelle et non formelle intégrant les partenariats privilégiés avec les mouvements complémentaires de l'enseignement public et les associations d'éducation populaire.

Les Ceméa ont la volonté et les capacités de contribuer aux débats politiques avant les choix de mise en œuvre.

Les évolutions structurelles de notre pays ont conféré des compétences supplémentaires aux collectivités locales. Les CEMEA militent aujourd'hui pour réaffirmer la nécessaire légitimité de la complémentarité éducative entre l'Etat, les collectivités territoriales, les associations d'éducation populaire à caractère éducatif et les parents « citoyens usagers ». Le rapprochement des lieux de décisions, des lieux de pouvoirs avec les usagers doit s'appuyer sur une parole plus forte donnée aux acteurs et une valorisation accrue des démarches de recherche/action quand aujourd'hui les paroles d'experts dominent.

C'est pourquoi notre association est attachée au maintien de la notion de compétence générale permettant aux collectivités de pouvoir soutenir des actions en dehors de leurs champs spécifiques qui sont indispensables dans la collectivité concernée.

Développer fortement les politiques publiques concernant l'ensemble des espaces éducatifs et de formation, suppose d'asseoir ce développement sur une politique offensive en matière d'aide à la création d'emplois d'intérêt général.

Soutien à la vie associative

Parce qu'il ne saurait y avoir de vie associative sans structuration de réseaux, sans engagement militant et qualifié de citoyens bénévoles, les Ceméa souhaitent et revendiquent :

Que le rôle structurant des associations animant sur un territoire un réseau d'acteurs par de l'action bénévole soit reconnu et soutenu

C'est dans ce lieu, tête de réseau et espace de coordination, que se forgent l'expertise et les compétences des membres actifs militants et se définit le projet associatif.

➤ La revendication des Ceméa est l'inscription dans des lignes budgétaires spécifiques des Conseils régionaux, d'un soutien au fonctionnement des associations régionales d'éducation populaire, au titre de leur projet social. (A noter que c'est déjà le cas en Pays-de-la-Loire, Picardie, PACA, Nord / Pas-de-Calais, Rhône-Alpes...).

Que le secteur associatif participe à l'élaboration des politiques publiques territoriales

A travers cette co-construction les associations sont prises en compte comme partenaires et non pas comme simples opérateurs d'une commande publique. Dans cette posture, les Ceméa souhaitent mettre en œuvre leur capacité à être force de proposition, de créativité sociale et d'innovation, dans un esprit d'intérêt général, dans l'éducation, la culture, la formation professionnelle, etc.

➤ La revendication des Ceméa est d'être membres des lieux de co-construction et des instances de dialogue permanent entre la collectivité territoriale et les associations. Les modalités doivent s'inscrire dans des conventionnements et subventions publiques en lien avec des initiatives citoyennes, sur des objets ou services d'intérêt général.

Que les associations soient intégrées dans le développement économique et social du territoire régional

Les associations s'inscrivent dans le champ de l'économie sociale et solidaire et participent d'une politique de l'emploi territoriale, dans le cadre d'un prolongement de missions d'intérêt général ou de type délégation de service public.

➤ La revendication des Ceméa est l'accompagnement par les politiques publiques territoriales, de l'emploi associatif dans des modalités durables, inscrites dans le code du travail et les accords collectifs existants. (A noter les initiatives existantes en régions PACA, Picardie, Auvergne, ...).

Soutien à la formation professionnelle et à l'insertion

Que doit-on trouver dans les formations ?

Elle doit bien évidemment viser à acquérir des compétences professionnelles.

La formation dépasse la préparation technique d'un diplôme avec l'acquisition de compétences techniques identifiées.

➤ Les Conseils régionaux doivent reconnaître que la formation doit aussi contribuer à la transformation des personnes.

La formation doit être aussi un espace de confrontations, de découvertes qui permette aussi une promotion individuelle et sociale des personnes, qui permette de s'inscrire dans des projets de vie. La formation doit être un lieu de confrontations d'idées et de pratiques dans un cadre laïque.

➤ Les Conseils Régionaux peuvent agir dans ce sens en mettant ces points comme nécessaires pour obtenir des conventionnements.

Accessibilité des formations

La formation doit être un droit et donc quasiment gratuite pour l'utilisateur. La reconnaissance d'un droit à une formation minimum qui passe par la notion de service d'intérêt économique général reconnue par la Commission européenne. Cette notion permet de sortir du schéma concurrentiel et de considérer la formation comme un service public dont la logique est autre que celle du marché.

➤ Les Conseils régionaux doivent donc financer la formation et dans le cadre de politiques partenariales favoriser la prise en charge des formations qualifiantes pour les plus démunis et/ou demandeurs d'emploi (Nord / Pas-de-Calais, Aquitaine, Picardie, Poitou-Charentes...).

Valoriser toutes les formes de formations

Les formations peuvent présenter différentes formes d'acquisition des savoirs et d'expériences. Il peut exister d'autres types de parcours permettant de lier formation, éducation et travail tout au long de la vie.

➤ Les Conseils régionaux, au regard de leurs champs de compétences, doivent promouvoir l'idée qu'il puisse exister d'autres modes de reconnaissance et de validation de ces différentes formes ou parcours (chèques PASS, VAE en Nord / Pas-de-Calais, Picardie, Aquitaine, ...).

Mode de contractualisation des formations

A ce jour nous connaissons deux modes de contractualisation des formations régionales (PRFQ...) : la politique guichet ou le mode du marché.

➤ Les Conseils régionaux doivent, comme c'est déjà le cas dans certaines régions (Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Nord / Pas-de-Calais, Picardie...), initier un autre mode de relation qui permette :

- de fonctionner dans la confiance réciproque (ce qui n'empêche pas le contrôle),
- d'être dans la co-construction de dispositifs en fonction de l'analyse des besoins émergents,
- l'émergence d'initiatives pédagogiques innovantes (Languedoc-Roussillon, ...).

Trop souvent les techniciens juristes des régions affirment que la loi ne permet pas de sortir d'une logique de marché. Or aujourd'hui, les Conseils régionaux ne peuvent pas méconnaître le droit communautaire des marchés publics sur lesquels sont exclus les services sociaux d'intérêts généraux (SSIG). Les collectivités territoriales sous-utilisent ce dispositif qui permet de contractualiser associations et collectivités territoriales dans un cadre qui n'est pas forcément celui du marché libéral.

Soutien aux politiques jeunesse

Les Ceméa rappellent qu'une politique exigeante de la jeunesse doit articuler de façon cohérente et complémentaire les questions d'accès à la qualification et à l'emploi, l'accès au logement autonome, l'accès aux loisirs, l'aide à la parentalité pour les jeunes couples, l'aide à l'engagement éducatif et social...

Les Ceméa ne veulent pas d'une politique de la jeunesse constituée de mesures sociales ou sécuritaires répondant ponctuellement au mal être exprimé par certains jeunes sous des formes violentes ou tournées contre eux-mêmes.

Les Ceméa sont prêts à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une autre politique privilégiant la citoyenneté active, la responsabilité, l'autonomie, l'ouverture au monde, la prise en compte des problématiques environnementales et du développement durable, l'action collective... Ils affirment que la participation directe des jeunes, de tous les jeunes, doit être reconnue et encouragée dans tous les lieux où ils ont une place : structures de loisirs collectifs, vie de la cité, entreprise, établissements d'enseignement...

Les Ceméa souhaitent l'inscription dans les politiques régionales d'un certain nombre d'orientations à la fois précises et constitutives d'une politique globale de la jeunesse.

➤ Le soutien à l'engagement des jeunes, à l'échelle locale (volontariat, bourses BAFA, instances participatives) et internationale ; et donc l'existence d'espaces de citoyenneté ou culturels (Conseil régional des jeunes, au sein des lycées, etc.). (Languedoc-Roussillon, Poitou-Charentes, Festival des lycéens et des apprentis en Aquitaine, Pub sur scène en Picardie, Rhône-Alpes...).

➤ La mise en place d'un « capital formation » que les jeunes ont le droit de mobiliser d'une traite à l'occasion de leur formation initiale ou en plusieurs fois, le renforcement de l'insertion professionnelle et de l'accès à l'emploi.

➤ Le soutien au logement des jeunes par une augmentation de l'offre et par des dispositifs d'aides financières (Ile-de-France, Picardie...).

➤ L'encouragement à la mobilité des jeunes, vecteur d'émancipation et de construction de la citoyenneté ; support à une expérience collective favorisant l'accès à l'emploi (création de l'office internationale de la jeunesse en Pays-de-la-Loire, Aide aux échanges internationaux et aux déplacements pour des stages en Picardie, Poitou-Charentes, Rhône Alpes...).

➤ La poursuite du soutien à la gratuité des matériels et outils nécessaires pour la scolarité des jeunes (gratuité des livres, des équipements et outils pédagogiques) (une très grande majorité des régions).

➤ La poursuite d'une réflexion sur le lycée pour en faire un espace ouvert et de ressources sur un territoire, polyvalent dans ses usages et dans les publics accueillis (Champagne-Ardenne, Pays-de-la-Loire, ...).

Soutien à la culture

Le nécessaire accès pour tous à la culture, aux pratiques culturelles et artistiques

Nombreux sont les dispositifs qui accompagnent les publics vers les pratiques culturelles, mais les politiques générales de réduction des moyens voient de jours en jours, diminuer les propositions. On constate que les grandes institutions artistiques qui ont fait le pari de provoquer la rencontre entre chef d'œuvre et grand public, sont confrontées à un « échec » de fréquentation car leurs propositions sont trop abstraites si cela ne s'inscrit pas dans une démarche véritable de mise en relation avec les publics.

Les Ceméa, mouvement d'éducation populaire, inscrivent leur action dans une démarche d'ouverture, d'accompagnement, afin de faire naître le désir d'apprendre, de comprendre pour agir sur et avec.

Les sciences et la culture scientifique, les arts et les pratiques artistiques, les médias et la maîtrise des cultures d'écrans, l'environnement, l'expression écrite et orale et la maîtrise des signes codes et langages, l'interculturel et la prise de conscience des différences culturelles constituent des ressources indispensables dans ce processus de construction d'une culture commune. Leur accès est un droit fondamental qui contribue à la formation du citoyen et qui constitue donc un garant pour la démocratie, à condition d'être appliqué.

Pour cela, une politique volontariste est nécessaire et passe par :

➤ Un soutien fort et pérenne des associations qui proposent d'accueillir les publics dans des démarches de pratiques artistiques.

Par exemple, au Festival d'Avignon : PACA, Picardie, Ile-de-France, Centre, Nord / Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Champagne-Ardenne, Pays-de-la-Loire, Midi-Pyrénées.

➤ Une tarification attractive des lieux de diffusion artistique (cf. les dispositifs type « Pass Culture ») (Picardie, Rhône-Alpes ...).

➤ Le financement de postes de médiation culturelle pour développer et accompagner la recherche et la sensibilisation des publics dans les spectacles.

➤ Le soutien aux pratiques amateurs par la mise en réseau de salles de diffusion, par la mise à disposition de « plateaux techniques ».

➤ Le soutien à l'émergence de pôles, de réseaux autour de pratiques (par exemple musique actuelle en Pays-de-la-Loire) regroupant les associations, producteurs, diffuseurs, groupes, ...).

➤ Développement de « Artistes en résidence » permettant d'accueillir comédiens, musiciens, danseurs dans des lieux de proximité : centre culturel, lycée, communes, etc., en échange d'animations et de pratiques culturelles sur les lieux d'accueil (Picardie, Poitou-Charentes ...).